

François Wagner



# Les assurances sociales et les RH

Mise en pratique avec plus de 800 questions  
d'examen et de nouvelles rubriques

CIP-enregistrement abrégé du titre de la bibliothèque allemande

## **Les assurances sociales et les RH**

Direction de publication: François Wagner

Direction de projet: Birgitt Bernhard

WEKA Business Media AG, Suisse

© WEKA Business Media AG, Zurich, 2024

Sous réserve de droits d'édition. La reproduction totale ou partielle des contenus est interdite

Les définitions, recommandations et informations juridiques émises dans le cadre de cet ouvrage reflètent le point de vue des auteurs. Bien que la rédaction de la maison d'édition accorde le plus grand soin à l'exactitude des données que le lecteur peut consulter dans cet ouvrage, des erreurs ne sont jamais exclues. La maison d'édition et ses auteurs ne peuvent en aucune façon être rendus responsables des dommages quelconques pouvant résulter de l'utilisation de données erronées mentionnées dans cet ouvrage.

WEKA Business Media AG

Hermetschloostrasse 77, CH-8048 Zurich

Téléphone 044 434 88 88, Téléfax 044 434 89 99

[www.weka.ch](http://www.weka.ch) / [www.weka-library.ch/fr](http://www.weka-library.ch/fr)

Zurich • Kissing • Paris • Vienne

---

ISBN 978-3-297-32148-5

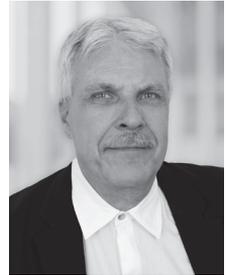
4<sup>e</sup> édition 2024

Impression: CPI books GmbH, Leck / Layout: Dimitri Gabriel / Composition: Peter Jäggi

# Avant-propos

Chères lectrices,  
Chers lecteurs,

Le présent ouvrage cherche à répondre, de manière simple, pratique et conviviale, aux questions qui vous sont posées ou que vous vous posez, afin que vous puissiez y faire face de manière concrète. Effectivement, il n'existe rien de tel, à l'heure actuelle, dans la littérature proposée au niveau des assurances sociales.



En outre, si vous vous préparez aux examens de brevet en ressources humaines, il y a un grand nombre de questions, ouvertes ou à choix multiples, qui vous permettront de vous confronter au style de questions auxquelles vous devez vous attendre.

Sans prétention aucune, cet ouvrage cherche à vulgariser ce thème complexe tout en aidant les assurés à se repérer dans le dédale des assurances sociales.

## **François Wagner**

François Wagner est expert fédéral en assurances sociales et après une dizaine d'années à exercer son activité au service juridique de l'assurance-chômage, il a pris la décision de devenir indépendant, notamment en matière de conseil et de formation dans le domaine des assurances sociales.



# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Allocations familiales (ALFA)</b> .....	9
1.1	Allocations familiales en cas de maladie.....	12
1.2	Allocations familiales et différentiel .....	14
1.3	Allocations familiales et retraite.....	16
1.4	Privée du droit aux allocations pendant sa maladie.....	18
1.5	Refus des allocations familiales lorsque l'étudiant travaille? .....	20
<b>2.</b>	<b>Allocations perte de gain (APG)</b> .....	21
2.1	Allocations de maternité pendant le chômage.....	25
2.2	Congé maternité et activité d'expert.....	26
2.3	Fin de droit de chômage et APG maternité.....	27
2.4	Indemnisation de l'étudiant en service civil.....	28
2.5	Interruption du congé maternité en cas de maladie? .....	29
2.6	Les allocations de maternité sont-elles soumises à cotisations? .....	30
2.7	Les allocations de paternité peuvent-elles être refusées? .....	32
2.8	Maladie ou maternité? .....	34
2.9	Montant des allocations de maternité et temps partiel.....	36
2.10	Passer d'une assurance à l'autre: comment procéder? .....	37
2.11	Peut-on renoncer aux allocations de maternité? .....	38
2.12	Quel droit au salaire pendant la maternité?.....	39
2.13	Réduire le salaire pendant l'école de recrue, est-ce légal? .....	40
2.14	Report des allocations maternité.....	42
2.15	Tomber malade pendant le congé maternité .....	44
<b>3.</b>	<b>Assurance-accidents (LAA)</b> .....	47
3.1	Accident lorsque l'on travaille pour plusieurs entreprises .....	50
3.2	Accident professionnel ou non professionnel? .....	52
3.3	Accidenté pendant une période de chômage .....	54
3.4	Assurance-accidents et protection juridique.....	55
3.5	Couverture accident lors d'un placement à l'essai de l'AI .....	57
3.6	Donner son congé pendant qu'on est indemnisé par l'assurance-accidents.....	59
3.7	Durée des indemnités de l'assurance-accidents .....	61
3.8	Faut-il assurer des temps très partiels? .....	62
3.9	Je ne veux cotiser ni à l'assurance-accidents, ni au chômage! .....	64
3.10	L'assurance-accidents ne veut pas verser d'indemnités.....	65
3.11	Le Covid-19 est-il considéré comme une maladie professionnelle?.....	66
3.12	Oui, la tendinite est une maladie professionnelle.....	68
3.13	Qui me paie pendant que l'assurance-accidents cogite? .....	70
3.14	Veuf à vie? .....	72
<b>4.</b>	<b>Assurance-chômage (LACI)</b> .....	75
4.1	A plus de 4 ans de la retraite, qu'est-ce que ça change?.....	80
4.2	Activité indépendante et chômage – compatible? .....	83

4.3	Au chômage, une femme enceinte est-elle apte au placement?.....	85
4.4	Au secours: l'assurance-chômage me demande CHF 12 695.25!.....	87
4.5	Calcul de l'indemnité journalière.....	89
4.6	Calcul du revenu d'un chômeur et calcul en cas de RHT .....	90
4.7	Chômage et 3 <sup>e</sup> pilier.....	92
4.8	Chômage fautif et sanctions .....	94
4.9	Convenabilité du travail .....	96
4.10	Décès du concubin: droit au chômage? .....	97
4.11	Domicile en Suisse et droit aux prestations.....	99
4.12	Donner son congé pour une activité partielle.....	100
4.13	Fin d'apprentissage et chômage.....	102
4.14	Fin d'études et chômage: mes droits .....	104
4.15	Fin de droit d'indemnités maladie et chômage (I) .....	106
4.16	Fin de droit d'indemnités maladie et chômage (II) .....	108
4.17	Frais de déplacement et gain intermédiaire.....	110
4.18	Il faut 12 mois de cotisation! .....	112
4.19	Indemnisée à temps partiel .....	113
4.20	Indemnités de départ et chômage.....	115
4.21	Indépendant et assurance-chômage .....	116
4.22	Insolvabilité et délai-cadre .....	117
4.23	Insolvabilité et fin des rapports de travail .....	118
4.24	Interrompre le délai-cadre de la réduction de l'horaire de travail (RHT).....	120
4.25	La notion d'enfant à charge .....	121
4.26	Licencié pendant une période de maladie .....	123
4.27	Ma femme est mon employeur: ai-je droit au chômage?.....	125
4.28	Maladie pendant la réduction de l'horaire de travail (RHT).....	127
4.29	Période éducative et chômage .....	129
4.30	Programme d'emploi temporaire et cours incompatibles?.....	131
4.31	Programme d'emploi temporaire très éloigné .....	133
4.32	Recherches d'emplois effectuées uniquement en France .....	135
4.33	Réduction de l'horaire de travail et responsabilités.....	137
4.34	Refus d'emploi: convenable ou pas? .....	138
4.35	Refus d'emploi et réorientation professionnelle .....	140
4.36	Résiliation des rapports de travail sur convention.....	141
4.37	Retraite anticipée et LPP .....	142
4.38	Sanctionné pour recherches insuffisantes avant chômage .....	144
4.39	Sanctionnée après avoir été licenciée par son employeur .....	146
4.40	Suppression de la rente d'invalidité et chômage.....	148
5.	<b>Assurance-invalidité (AI) .....</b>	<b>149</b>
5.1	Décision d'octroi de rente pendant une période de chômage .....	154
5.2	Demander l'AI et le chômage en parallèle, est-ce possible?.....	156
5.3	Dividende = salaire pour l'AI?.....	158
5.4	Handicap depuis l'âge de 20 ans, comment se calcule la rente? .....	159

5.5	L'allocation d'initiation au travail .....	161
5.6	L'allocation pour impotent, ce n'est pas automatique? .....	162
5.7	L'assurance perte de gain maladie et l'AI .....	164
5.8	La détection précoce, très peu pour moi! .....	166
5.9	Mesure de réinsertion pendant la détection précoce? .....	168
5.10	Peut-on forcer un assuré à effectuer une détection précoce? .....	170
5.11	Pourquoi l'AI réduit-elle ses prestations? .....	172
5.12	Reconversion AI, comment suis-je assuré? .....	173
5.13	Rente d'invalidité entière et activité lucrative: possible? .....	175
5.14	Rente en lieu et place d'une mesure? .....	177
5.15	Revenu plus élevé que calculé par l'AI .....	178
5.16	Réduire ou pas les prestations? .....	180
<b>6.</b>	<b>Perte de gain en cas de maladie .....</b>	<b>181</b>
6.1	Durée des indemnités journalières en cas de maladie et cotisations aux assurances sociales.....	183
6.2	La perte de gain pour les travailleurs retraités! .....	185
6.3	L'assureur voudrait arrêter de verser les indemnités .....	186
6.4	Nouvel employeur et nouvelle assurance perte de gain maladie.....	188
6.5	Obligation d'assurer en perte de gain maladie LAMal .....	190
6.6	Perte de gain maladie à l'étranger .....	192
6.7	Perte de gain maladie et renseignements auprès du médecin.....	194
6.8	Peut-on refuser d'assurer une employée pour la perte de gain maladie? .....	196
6.9	Prime pour l'assurance perte de gain maladie .....	198
6.10	Refus des indemnités perte de gain maladie pour acte volontaire .....	200
6.11	Reprendre la perte de gain à sa charge, c'est cher!.....	202
<b>7.</b>	<b>Assurance prévoyance professionnelle (LPP).....</b>	<b>203</b>
7.1	Accès à la propriété et divorce: faut-il partager?.....	208
7.2	Anticiper la retraite en LPP et continuer de travailler .....	210
7.3	Bénéficiaire de rente d'invalidité et LPP .....	212
7.4	Bénéficiaire survivant mais non marié.....	214
7.5	Congé non payé d'un mois: quid de la LPP?.....	216
7.6	Continuer d'être assuré en prévoyance professionnelle sans activité.....	217
7.7	Durée déterminée qui devient indéterminée, comment procéder? .....	218
7.8	Employé en Suisse d'une entreprise ayant son siège à l'étranger: quid de la prévoyance professionnelle? .....	220
7.9	La Centrale du 2 <sup>e</sup> pilier, c'est quoi? .....	222
7.10	La rente temporaire d'invalidité est-elle soumise à cotisations? .....	224
7.11	L'employeur hésite à m'affilier à la prévoyance professionnelle.....	226
7.12	Les assurances sociales peuvent-elle réduire leurs prestations? .....	228
7.13	Les bonus sont-ils soumis à cotisations? .....	230
7.14	Libération des primes en cas d'incapacité de travail .....	232
7.15	Mesures pour les travailleurs âgés .....	233
7.16	Ne pas cotiser à la LPP si on est au chômage, possible? .....	234
7.17	Obligation ou non d'affiliation en LPP?.....	235

7.18	Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce .....	236
7.19	Payer des cotisations LPP rétroactivement .....	238
7.20	Prévoyance professionnelle et activités sur plusieurs territoires .....	239
7.21	Quand les rentes de vieillesse sont-elles versées aux retraités? .....	241
7.22	Que faire avec l'argent du libre-passage? .....	242
7.23	Questionnaire de santé: est-ce légal? .....	243
7.24	Qui paie le «Pont AVS»? .....	244
7.25	Quitter son emploi pour toucher son capital LPP: pas forcément! .....	245
7.26	Rente d'enfant et retraite anticipée .....	246
7.27	Rente d'invalidité versée ou non à l'étranger? .....	247
7.28	Rente ou capital – que choisir? .....	249
7.29	Retraite anticipée ou chômage? .....	251
7.30	Rester assuré lorsqu'on est licencié à 58 ans, possible? .....	253
<b>8.</b>	<b>Assurance vieillesse et survivants (AVS) .....</b>	<b>255</b>
8.1	Activité indépendante ou pas? .....	258
8.2	Ajournement et franchise .....	259
8.3	Ajourner la rente de veuve de l'AVS à la retraite .....	260
8.4	Arrivé de l'étranger à 35 ans, quelle sera ma rente AVS? .....	261
8.5	Assurée en Suisse ou en France? .....	263
8.6	C'est quoi un «Anobag» dans l'AVS? .....	265
8.7	Cotisations AVS et rente de la prévoyance professionnelle .....	267
8.8	Cotisations AVS pour un bénéficiaire AI .....	269
8.9	Cotiser à l'AVS depuis l'étranger .....	271
8.10	Cotiser à l'AVS en période de maladie .....	272
8.11	Cotiser ou non à l'AVS comme personne sans activité lucrative .....	274
8.12	Couple de retraités et décès .....	276
8.13	Durée de cotisation AVS .....	278
8.14	Franchise de cotisation: déductible plusieurs fois pour un retraité? .....	280
8.15	Indépendant ou non pour l'AVS? .....	282
8.16	La prime d'assurance-maladie: un élément de salaire déterminant pour l'AVS? .....	284
8.17	Les chèques WIR et l'AVS .....	285
8.18	Les règles pour le revenu de minime importance .....	286
8.19	Modifications des conditions pour l'octroi de la rente de veuf .....	287
8.20	Ne pas payer ses cotisations AVS, ça fait quoi? .....	289
8.21	Plafonnement des rentes AVS en cas de séparation .....	291
8.22	Plusieurs rentes de vieillesse en parallèle? .....	292
8.23	Rente AVS à l'étranger .....	294
8.24	Rente d'orphelin AVS et LPP .....	295
8.25	Rente pour conjoint en cas d'anticipation de la rente .....	296
8.26	Retraite anticipée ou licenciement? .....	298
8.27	Séjour à l'étranger, cotisations AVS et autres assurances .....	300
8.28	Soumis à cotisation ou non? .....	302
8.29	Une rente AVS de CHF 2058.–, il doit y avoir erreur! .....	304

<b>9.</b>	<b>Prestations complémentaires (PC)</b> .....	305
9.1	Droit ou pas droit? .....	308
9.2	Le revenu hypothétique.....	309
9.3	Prestations complémentaires pour bénéficiaires de rente d'orphelin? .....	311
9.4	Prestations complémentaires pour un propriétaire.....	312
9.5	Rembourser une dette, est-ce un dessaisissement de fortune? .....	314
<b>10.</b>	<b>Testez vos connaissances en assurances sociales</b> .....	317
10.1	Questions: Allocations familiales (ALFA).....	318
10.2	Réponses: Allocations familiales (ALFA) .....	324
10.3	Questions: Allocations perte de gain militaire et maternité (APG) .....	330
10.4	Réponses: Allocations perte de gain militaire et maternité (APG) .....	337
10.5	Questions: Assurance-accidents (LAA).....	344
10.6	Réponses: Assurance-accidents (LAA) .....	350
10.7	Questions: Assurance-chômage (LACI) .....	356
10.8	Réponses: Assurance-chômage (LACI) .....	362
10.9	Questions: Assurance-invalidité (AI) .....	368
10.10	Réponses: Assurance-invalidité (AI).....	374
10.11	Questions: Assurance-maladie (LAMal) et perte de gain en cas de maladie.....	380
10.12	Réponses: Assurance-maladie (LAMal) et perte de gain en cas de maladie .....	386
10.13	Questions: Assurance prévoyance professionnelle (LPP).....	392
10.14	Réponses: Assurance prévoyance professionnelle (LPP) .....	398
10.15	Questions: Assurance-vieillesse et survivants (AVS) .....	404
10.16	Réponses: Assurance-vieillesse et survivants.....	410
10.17	Questions: Prestations complémentaires (PC) .....	416
10.18	Réponses: Prestations complémentaires (PC) .....	422
10.19	Questions: Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).....	428
10.20	Réponses: Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).....	432
<b>11.</b>	<b>Questions et réponses pour les examens de brevet en RH</b> .....	437
11.1	Questions: ordre général et LPGA .....	439
11.2	Réponses: ordre général et LPGA .....	442
11.3	Questions: assurance-vieillesse et survivants (AVS).....	444
11.4	Réponses: assurance-vieillesse et survivants (AVS) .....	451
11.5	Questions: assurance-invalidité (AI) .....	457
11.6	Réponses: assurance-invalidité (AI) .....	460
11.7	Questions: prévoyance professionnelle (LPP) .....	462
11.8	Réponses: prévoyance professionnelle (LPP) .....	468
11.9	Questions: allocations perte de gain (APG) .....	473
11.10	Réponses: allocations perte de gain (APG).....	477
11.11	Questions: assurance-chômage (LACI) .....	480
11.12	Réponses: assurance-chômage (LACI) .....	484
11.13	Questions assurance-accidents.....	487
11.14	Réponses assurance-accidents .....	492
11.15	Questions: allocations familiales (ALFA).....	496

11.16	Réponses allocations familiales (ALFA) .....	499
11.17	Questions: indemnités journalières perte de gain en cas de maladie .....	501
11.18	Réponses: indemnités journalières perte de gain en cas de maladie.....	502

# 1.

## Allocations familiales (ALFA)

1.1	Allocations familiales en cas de maladie.....	12
1.2	Allocations familiales et différentiel.....	14
1.3	Allocations familiales et retraite .....	16
1.4	Privée du droit aux allocations pendant sa maladie.....	18
1.5	Refus des allocations familiales lorsque l'étudiant travaille? .....	20

# 1. Allocations familiales (ALFA)

La loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) est entrée en vigueur le 01.01.2009 (votation par référendum du 26.11.2006). Il s'agit d'une loi-cadre fixant les grands principes et laissant certaines compétences aux cantons.

## Quels sont les bénéficiaires en matière d'allocations familiales de la LAFam?

- Les salariés d'employeurs non agricoles dès un revenu annuel de CHF 7350.–.
- Les salariés d'employeurs non tenus de cotiser dès un revenu annuel de CHF 7350.–
- Les personnes de condition indépendante (depuis 2013).
- Les personnes sans activité lucrative dont le revenu imposable est inférieur à CHF 44 100.–, qui ne touchent pas de prestations complémentaires et qui ne sont pas réputées avoir payé leur cotisation par leur conjoint.

## A quelles prestations peut-on prétendre dans ce régime?

- L'allocation pour enfant se monte à CHF 200.–. Elle est versée du mois de naissance au mois des 16 ans (20 ans pour les enfants incapables d'exercer une activité lucrative).
- L'allocation de formation professionnelle est accordée une fois la formation obligatoire achevée. Elle se monte à CHF 250.– et peut être versée à partir de l'âge de 15 ans jusqu'à la fin de la formation, mais au plus jusqu'à 25 ans.
- Une allocation de naissance ou d'adoption peut être prévue par les cantons.

## Droit aux allocations en cas d'incapacité de travail ou de décès du bénéficiaire

L'allocation est versée le mois durant lequel le décès ou l'incapacité se produit et les 3 mois suivants. En cas de droit au salaire pendant l'incapacité de travail, il y aura également un droit aux allocations familiales si le salaire atteint au moins CHF 612.–/mois!

Comment régler le concours de droits? Lorsque plusieurs personnes peuvent faire valoir un droit aux allocations familiales pour le même enfant, le droit aux prestations est reconnu selon l'ordre suivant:

- Priorité à la personne qui exerce une activité lucrative sur celle qui n'en exerce pas
- Ou à la personne qui détient seule l'autorité parentale
- Ou à la personne chez qui l'enfant vit la plupart du temps. La personne qui s'occupe de l'enfant est donc prioritaire en cas de divorce
- Ou à la personne qui travaille dans le canton du domicile de l'enfant (les enfants résident dans des cantons différents et les parents également)
- Ou à la personne dont le revenu soumis à l'AVS et provenant d'une activité lucrative dépendante est le plus élevé

- Ou à la personne dont le revenu soumis à l'AVS et provenant d'une activité lucrative indépendante est le plus élevé

### Genre et montant des allocations selon les lois cantonales (état 2023)

Canton	Montant par enfant et par mois		Allocation de naissance	Allocation d'adoption
	Allocation pour enfant	Allocation de formation		
AG	200	250	–	–
AI	230	280	–	–
AR	230	280	–	–
BE <sup>1</sup>	230	290	–	–
BL	200	250	–	–
BS	275	325	–	–
FR <sup>4</sup>	265/285 <sup>5</sup>	325/345 <sup>5</sup>	1500	1500
GE	3117/411 <sup>5</sup>	415/515 <sup>5</sup>	2073/3 073 <sup>5</sup>	2073/3 073 <sup>5</sup>
GL	200	250	–	–
GR	230	280	–	–
JU	275	325	1500	1500
LU	210/260 <sup>2</sup>	260	1000	1000
NE <sup>4</sup>	220/250 <sup>5</sup>	300/330 <sup>5</sup>	1200	1200
NW	240	290	–	–
OW	220	270	–	–
SG	230	280	–	–
SH	230	290	–	–
SO <sup>4</sup>	200	250	–	–
SZ	230	280	1000	–
TG	200	280	–	–
TI	200	250	–	–
UR	240	290	1200	1200
VD <sup>4</sup>	300/340 <sup>5</sup>	400/440 <sup>5</sup>	1500 <sup>6</sup>	1500 <sup>6</sup>
VS <sup>8</sup>	305/405 <sup>5</sup>	445/545 <sup>5</sup>	2000 <sup>6</sup>	2000 <sup>6</sup>
ZG	300	300/350 <sup>3</sup>	–	–
ZH <sup>4</sup>	200/250 <sup>2</sup>	250	–	–

1 Les caisses de compensation pour allocations familiales peuvent prévoir d'autres allocations et des montants plus élevés.

2 Le premier montant est versé pour les enfants jusqu'à 12 ans et le second, pour les enfants de plus de 12 ans.

3 Le premier montant est versé pour les enfants jusqu'à 18 ans et le second pour les enfants à partir de 18 ans.

4 Les caisses de compensation pour allocations familiales peuvent prévoir des montants plus élevés.

5 Le premier montant est versé pour chacun des deux premiers enfants, le second pour le ou les suivants.

6 En cas de naissance ou d'adoption multiple, l'allocation est de 3000 francs par enfant.

7 L'allocation pour enfant versée pour les enfants incapables d'exercer une activité lucrative de 16 à 20 ans est de 400 francs, et de 500 francs à compter du troisième enfant.

8 Montants selon la votation populaire du 27 novembre 2022